

COMPTE RENDU DE REUNION

Date : 14/04/2017

Lieu : Salle des fêtes

Membres :

Nancy ARNOUX – Anne-Marie DAUMAS - Béatrice GUEROULT - Bruno LACROIX - Coralie CARON - Jocelyne CORTIE - Didier MAITRE - Guy DELABIT - Régine GUALBERT CREAC'H - Hervé LARGILLIER - Jean-Marc PIERRON - Jean-Paul PIZON - Joël RIVIERE - Karina ROUGON - Ludovic CHAUX - Maurice BOULETIN - Sandrine ADELL - Pierre BELANGER - Véronique BELANGER - Vincent PALATAN - Gérard PAGES - Michel HOOGE - Frank PRAT - Didier BOISSIER - Daniel SOUVIGNET- Hélène PASSEY - Raphaël CHEVALARD - Sylvie LARCHEVEQUE - Julien LACROIX - Stéphane LHUISSIER - Anne LUPIAC - Lysiane PALISSE - Patrick PALISSE - Frédéric PUGNERE - Joël PUJADE - Mireille ROUZAUD — Brigitte HOOGE

Absents excusés : Béatrice GUEROULT - Coralie CARON - Guy DELABIT - Jean-Marc PIERRON - Jean-Paul PIZON - Joël RIVIERE - Vincent PALATAN - Michel HOOGE - Frank PRAT - Sylvie LARCHEVEQUE - Julien LACROIX - Joël PUJADE - Mireille ROUZAUD

Objet : **REUNION ORDINAIRE DE LA COMMISSION
PLU**

Diffusion : Membres de la Commission – Conseil Municipal – Secrétaire de mairie – Cabinet CROUZET - Site internet de la commune

Rédacteur : Stéphane CROUZET

Date de diffusion : 18/04/2017

COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 2 sur 3
---------------------------------	--

ORDRE DU JOUR

1. Avancement du dossier plu
2. Les contacts avec la population
3. L'Enquête Publique
4. Prochaines étapes

PREAMBULE

Le Maire souhaite la bienvenue à tous et les membres de la Commission PLU et ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour.

1. AVANCEMENT DU DOSSIER PLU

Contenu

Le Maire fait un état des lieux du dossier, rappelant tout d'abord que les précédentes observations de la Commission PLU ont été intégrées au dossier : précisions des limites de la zone autour du Mas Palisse, règles sur les extensions de bâtiment hors Zone Constructible, spécifications sur les formes et couleurs des tuiles de toiture, interdiction des éoliennes sur l'ensemble de la commune, définition de limites sur la hauteur des bâtiments, classification de certaines zones boisées. Une évolution importante sur le zonage a également été signalée concernant la Zone IAU « EST Village » qui a été transformée en une zone IAU et une Zone IIAU, tout en maintenant le périmètre initial de la zone.

Le débat est ensuite venu sur l'étude Exzeco (eaux de ruissellement) de nature à remettre en cause une partie de la zone constructible. Le Maire a confirmé la position du Conseil Municipal de maintenir l'ensemble des terrains concernés dans la zone constructible, avec des vides sanitaires pour certaines constructions.

Les étapes légales du PLU

L'avancement du dossier fait apparaître à ce jour le franchissement de nombreuses étapes légales : « Arrêt » du projet par le Conseil Municipal le 10 janvier 2017, exonération de l'Etude Environnementale par la DREAL, avis favorable de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricole et Forestiers) sur le projet, avis favorables de plusieurs Personnes Publiques Associées : Agglomération du Gard Rhodanien, Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Maison de l'Eau (Syndicat Intercommunal), SDIS 30, DDTM (favorable avec une réserve sur l'étude Exzeco).

Les dernières Personnes Publiques Associées sont tenues de communiquer leur avis avant le 27 avril.

2. LES CONTACTS AVEC LA POPULATION

Le Maire a également signalé les nombreux rendez-vous qu'il avait déjà eus avec la population (35 environ en 2016).

3. L'ENQUETE PUBLIQUE

Les principales modalités règlementaires de l'Enquête Publique ont été annoncées :

- Déroulement de l'enquête du 2 mai au 3 juin 2017
- Publication d'annonces dans la presse
- Affiches apposées aux entrées du village et sur les panneaux d'affichage et une newsletter à diffuser rapidement
- 3 permanences du Commissaire Enquêteur
- L'intégralité du dossier mis sur internet
- Un poste informatique mis à disposition du public en mairie

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 3 sur 3
--	---------------------------------	--

- Une possibilité d'exprimer ses observations par mail ou par lettre au Commissaire Enquêteur
- Un registre d'enquête en mairie et sur le site internet rassemblant toutes les remarques

4. LES FUTURES ETAPES ET CALENDRIER

Les futures étapes de la démarche PLU, après Enquête Publique sont les suivantes :

- Réunion des Personnes Publiques Associées début juillet, pour examen des remarques des Personnes Publiques Associées et du rapport du Commissaire Enquêteur
- Délibération du Conseil Municipal, puis transmission du projet éventuellement modifié à M. Le Préfet pour validation sous un mois.

Le verre de l'amitié a été servi en fin de réunion après remerciement du Maire à tous les membres de la commission pour le travail effectué.